

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/081

AIDE SOCIALE (8.2)

Lancement de la démarche

« MAISON FRANCE SERVICES »

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902958-20260520-2026__81-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 ;

Vu le cahier des charges national France Services ;

Vu la charte d'engagement France Services ;

Considérant l'exposé de Monsieur Hakim CHAFCHAF, adjoint au Maire, présentant le contexte, les objectifs et les modalités de création d'une Maison France Services sur le territoire communal ;

● **Contexte et objectifs du projet d'une Maison France Services à Hazebrouck :**

Située au cœur de la Flandre intérieure, la ville d'Hazebrouck constitue un pôle structurant du territoire, au cœur d'un bassin de vie de près de 102 532 habitants et caractérisée par une forte attractivité en matière de services, d'enseignement, de santé et de mobilité.

Dans un contexte marqué par la transformation des services publics, la dématérialisation croissante des démarches administratives et la diminution des accueils physiques de certains opérateurs, la commune souhaite renforcer l'accès aux droits et la proximité du service public.

Le projet de création d'une Maison France Services (MFS) poursuit les objectifs suivants :

- Garantir un accès effectif aux services publics à l'ensemble de la population au sein d'un même lieu,
- Offrir un accompagnement humain de proximité dans les démarches administratives,
- Réduire les situations de non-recours aux droits,
- Lutter contre la fracture numérique,
- Simplifier et sécuriser les parcours des usagers,
- Renforcer la coordination entre les acteurs publics.

● **Besoins identifiés sur le territoire :**

Le diagnostic territorial met en évidence :

- une part importante de publics fragiles (personnes âgées, ménages modestes, demandeurs d'emploi de longue durée),
- une fracture numérique persistante limitant l'accès aux droits,
- Une complexité accrue des démarches administratives et un risque de non-recours aux droits,
- une offre de services publics morcelée, peu lisible et parfois éloignée,
- La réduction ou l'absence d'accueil physique de certains opérateurs

Ces constats soulignent la nécessité de créer un lieu unique d'accueil structurant, permettant un accompagnement accessible, continu et coordonné.

● **Présentation du dispositif Maison France Services :**

Le dispositif national France Services vise à garantir :

- un accès de proximité aux services publics,
- un accompagnement humain et numérique de qualité,
- une offre de services homogène, portée par les principaux opérateurs nationaux,
- un accueil dans des espaces accessibles.

Il constitue ainsi une réponse adaptée aux enjeux d'inclusion sociale, numérique et territoriale.

● **Compatibilité du projet :**

Le projet s'inscrit pleinement dans les politiques locales d'accès aux services publics et d'inclusion sociale, notamment dans la dynamique portée par la Ville d'Hazebrouck et le CCAS visant à renforcer la proximité et la lisibilité de l'action publique.

- **Présentation du partenariat :**

Le projet mobilise les 12 partenaires nationaux obligatoires :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Finances publiques
- Mutuelle Sociale Agricole
- Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Mutualité sociale agricole
- Assurance retraite
- France Travail
- France rénov'
- La Poste
- Chèque énergie
- URSSAF
- Point justice

Des partenaires locaux seront également associés, notamment :

- le CCAS d'Hazebrouck
- les associations locales d'accompagnement social
- les structures d'insertion et d'emploi
- les acteurs institutionnels du territoire

- **Moyens matériels et humains :**

La structure reposera sur deux agents minimum formés à l'accueil et à l'accompagnement des usagers.

- **Implantation :**

La Maison France Services sera implantée au sein des locaux du CCAS d'Hazebrouck, offrant une logique de parcours, une accessibilité et de la visibilité.

- **Organisation des espaces :**

Le site comprendra :

- un espace d'accueil du public,
- un espace d'attente,
- des bureaux garantissant la confidentialité,
- des postes informatiques en libre accès accompagné.

Il sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

- **Conditions d'ouverture :**

- Ouverture minimale de 24 heures hebdomadaires, sur au moins 5 jours,
- Horaires adaptés aux usagers, avec réflexion sur une ouverture complémentaire.

- **Pilotage et suivi :**

Un comité de pilotage sera constitué, réunissant :

- les partenaires,
- le porteur de projet (CCAS),
- la ville d'Hazebrouck,
- In représentant de l'Etat.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver le projet de création d'une Maison France Services à Hazebrouck,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la constitution du dossier de demande de labellisation et à le déposer auprès du préfet,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions disponibles et à signer tous les documents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

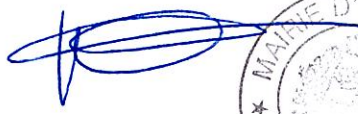

**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,


Amaël BRIFFAUT


**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL
